NOTE D'INFORMATION

FCP AL KHEIR

Nature juridique **FCP**

Société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT**

VISA DE l'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion d'actifs

et protection de l'épargne Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20087 en date du 21/07/2020.

Mohamed AMRANI Directeur Général



MK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCI ASSET MANAGEMENT sise à 26, Place des Nations Unies - Casablanca - représentée par Monsieur Mohamed AMRANI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Mohamed AMRANI Directeur Général

BMCI ASSIT MANAGEMENT 25, Bd. Al Massica Al Khadra CASABLANCA - MAROC Tel: 0522926900 - Fex: 0522990393



2

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: FCP AL KHEIR

Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000038705

- Date et référence de l'agrément

: 27/02/2020, GP20018

- Date de création

: 30/04/2001

- Siège social

: 26, Place des Nations Unies - Casablanca -

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 100,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: BMCI ASSET MANAGEMENT

- Etablissement dépositaire

: BMCI sis à 26, Place des Nations Unies - Casablanca

- représenté par Monsieur Rachid MARRAKCHI en sa qualité de Directeur Général

- Commercialisateur

:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	05 22 92 69 00

- Commissaire aux comptes RQIBATE

: PwC Maroc représenté par Monsieur Mohamed



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié

- Indice de référence : Stratégie d'investissement opportuniste du FCP AL KHEIR, aucun indice de référence n'est adapté.
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de capter les opportunités haussières sur le marché Action et de bénéficier de la volatilité de la courbe des BDT sur le marché Taux.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif, selon les opportunités du marché obligataire, à hauteur de 90%, sans les atteindre, hors titres d'OPCVM « obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances et selon les opportunités du marché actions, le FCP investira un maximum de 60% sans les atteindre, hors liquidités, et hors titres d'OPCVM « actions », en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscriptions cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds n'investira ni en titres d'OPCC, ni en obligations subordonnées perpétuelles. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds sera composé par les éléments suivants:

- Actions;
- Bons de Trésor ;
- Titres émis par les FPCT (Sukuk);
- Droits d'attribution ou de souscription ;
- Titres d'OPCVM;
- « REPO » et « Reverse REPO » ou pensions livrées avec Bons de Trésor comme sousjacent.
- Durée de placement recommandée : 3 ans et plus
- Souscripteurs concernés : Institutionnels (Ministère des Habous)



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 29/07/2003
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT, par voie d'affichage chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour qui le suit, et publiée une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues au siège de BMCI Asset Management du lundi à 8h au jeudi à 15h45min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Le FCP Al Kheir opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titre de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.





IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - o Les commissions de souscription sont nulles.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont nulles.
 - Cas d'exonération :
 - O Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL. Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.

Frais de gestion :

 Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du trimestre sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Asset Management.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
Vie Sociale	20000 Dhs HT annuel	
Frais Commissaire aux Comptes	7500 Dhs HT annuel	
Frais Maroclear	3600 Dhs HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur	
Commissions de l'AMMC	0,025% HT	
Frais du Dépositaire	5000 Dhs HT	
Frais de Gestion revenant à la Société de Gestion	Cf: Mandat de Gestion	

